

**COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 12 JUILLET 2018**

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 18/07/2018  
l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 18/07/2017 et  
certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 28/06/2018

L'an Deux Mil Dix-huit, le 12 du mois de juillet, à 20H00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT à la salle de la Mairie des Souhesmes.

Etaient présents : Gérard BUYS - Alain BERAUT - Jacqueline CHAMPENOIS - Laurence LESIRE - Michelle BOEDEC - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - Cyrille LEPAUL

Absents excusés : Jean-Louis ORTEGA-HERRERA (pouvoir à Michelle BOEDEC) - David HOFFMANN

Absent non excusé :

Conseillers consultatifs présents : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence LESIRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2018-12	Demandes de subvention
2018-13	Vente de bois : parcelle n°28
2018-14	Adhésion au service « appui informatique » du Centre de Gestion de la Meuse
2018-15	Approbation du rapport CLECT-Scolaire

**2018- 12 : Demandes de subvention municipales**

Le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subventions, l'une par l'Association Sportive de Nixéville-Blercourt et la deuxième par l'Association « Les Primevères » Ehpad de Clermont en Argonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'octroyer les subventions comme ci-dessous :

Association Sportive de Nixéville-Blercourt : 150€

l'Association « Les Primevères » Ehpad : 0€

**2018- 13 : Vente de la coupe n°28**

Suite aux conseils des Services de l'O.N.F., le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente la parcelle n°28.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité AUTORISE le Maire à mettre en vente cette coupe de bois.

**2018- 14 : Adhésion au service « appui informatique » du Centre de Gestion de la Meuse**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion, dans le cadre de son service informatique, a mis en place une nouvelle mission : la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Ce dernier a pour fonction principale de veiller à ce que la Collectivité soit en conformité avec le règlement européen général de protection des données. Afin de réaliser cet objectif, il est chargé de :

- Informer et sensibiliser sur la culture « informatique et liberté »
- Veiller au respect du cadre légal
- Analyser, auditer et contrôler les collectes de données
- Etablir et maintenir une documentation accessible aux usagers
- Assurer en toute impartialité la médiation avec les personnes concernées
- Interagir avec la CNIL.

Le Maire présente les conditions d'adhésion à ce service, notamment les coût et procédure.

Compte tenu du caractère obligatoire de la mise en œuvre du RGPD d'une part, et de l'impossibilité de procéder à une désignation au sein de l'effectif d'autre part, le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE l'adhésion au service « appui informatique du Centre de Gestion » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces nécessaires pour l'application de celle-ci.

**2018- 15 : CLECT : approbation du rapport établi par la CLECT relatif au transfert de la compétence scolaire**

Le Maire fait lecture aux Conseillers municipaux du rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert de la compétence scolaire.

Il rappelle que les Conseils municipaux doivent délibérer sur le rapport dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE le rapport présenté.

2018-12	Demandes de subvention
2018-13	Vente de bois : parcelle n°28
2018-14	Adhésion au service « appui informatique » du Centre de Gestion de la Meuse
2018-15	Approbation du rapport CLECT-Scolaire

Le Maire, Gérard

La secrétaire de séance, Laurence LESIRE

Gérard BUYS

BERAUT Alain

CHAMPENOIS Jacqueline

LESIRE Laurence

FLOQUET Christophe

Michelle BOEDEC

Delphine DELANDRE

~~HOFFMANN David~~

LEPAUL Cyrille

ORTEGA-HERRERA Jean-Louis

**COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 12 JUILLET 2018**

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 18/07/2018  
l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 18/07/2017 et  
certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 28/06/2018

L'an Deux Mil Dix-huit, le 12 du mois de juillet, à 20H00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT à la salle de la Mairie des Souhesmes.

Etaient présents : Gérard BUYS - Alain BERAUT - Jacqueline CHAMPENOIS - Laurence LESIRE - Michelle BOEDEC - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - Cyrille LEPAUL

Absents excusés : Jean-Louis ORTEGA-HERRERA (pouvoir à Michelle BOEDEC) - David HOFFMANN

Absent non excusé :

Conseillers consultatifs présents : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence LESIRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2018-12	Demandes de subvention
2018-13	Vente de bois : parcelle n°28
2018-14	Adhésion au service « appui informatique » du Centre de Gestion de la Meuse
2018-15	Approbation du rapport CLECT-Scolaire

**2018- 12 : Demandes de subvention municipales**

Le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subventions, l'une par l'Association Sportive de Nixéville-Blercourt et la deuxième par l'Association « Les Primevères » Ehpad de Clermont en Argonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'octroyer les subventions comme ci-dessous :

Association Sportive de Nixéville-Blercourt : 150€

l'Association « Les Primevères » Ehpad : 0€

**2018- 13 : Vente de la coupe n°28**

Suite aux conseils des Services de l'O.N.F., le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente la parcelle n°28.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité AUTORISE le Maire à mettre en vente cette coupe de bois.

**2018- 14 : Adhésion au service « appui informatique » du Centre de Gestion de la Meuse**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion, dans le cadre de son service informatique, a mis en place une nouvelle mission : la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Ce dernier a pour fonction principale de veiller à ce que la Collectivité soit en conformité avec le règlement européen général de protection des données. Afin de réaliser cet objectif, il est chargé de :

- Informer et sensibiliser sur la culture « informatique et liberté »
- Veiller au respect du cadre légal
- Analyser, auditer et contrôler les collectes de données
- Etablir et maintenir une documentation accessible aux usagers
- Assurer en toute impartialité la médiation avec les personnes concernées
- Interagir avec la CNIL.

Le Maire présente les conditions d'adhésion à ce service, notamment les coût et procédure.

Compte tenu du caractère obligatoire de la mise en œuvre du RGPD d'une part, et de l'impossibilité de procéder à une désignation au sein de l'effectif d'autre part, le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE l'adhésion au service « appui informatique du Centre de Gestion » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces nécessaires pour l'application de celle-ci.

**2018- 15 : CLECT : approbation du rapport établi par la CLECT relatif au transfert de la compétence scolaire**

Le Maire fait lecture aux Conseillers municipaux du rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert de la compétence scolaire.

Il rappelle que les Conseils municipaux doivent délibérer sur le rapport dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE le rapport présenté.

2018-12	Demandes de subvention
2018-13	Vente de bois : parcelle n°28
2018-14	Adhésion au service « appui informatique » du Centre de Gestion de la Meuse
2018-15	Approbation du rapport CLECT-Scolaire

Le Maire, Gérard

La secrétaire de séance, Laurence LESIRE

Gérard BUYS

BERAUT Alain

CHAMPENOIS Jacqueline

LESIRE Laurence

FLOQUET Christophe

Michelle BOEDEC

Delphine DELANDRE

~~HOFFMANN David~~

LEPAUL Cyrille

ORTEGA-HERRERA Jean-Louis